

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 11 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	2024-0122 531, chemin Saint-Germain 4 224 013 du cadastre du Québec <ul style="list-style-type: none">Autoriser qu'une piscine soit implantée à 1,59 m du bâtiment principale au lieu d'une distance minimale de 2 m
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	2024-0124 Rue Mathieu Lot projeté 6 617 831 du cadastre du Québec <ul style="list-style-type: none">Autoriser qu'un lot situé dans un milieu « T2.3 – Rurale champêtre », non desservi et en bordure d'une rue existante soit d'une largeur de 15,73 m, au lieu d'une largeur minimale de 50 m.
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	2024-0131 Chemin du Lac-Écho 2 533 803 du cadastre du Québec <ul style="list-style-type: none">Autoriser qu'un lot situé dans un milieu « T2.3 – Rurale champêtre », non desservi et en bordure d'une rue existante soit d'une superficie de 2 256 m² et d'une largeur de 34,42 m, au lieu d'avoir une superficie minimale de 4000 m² et une largeur minimale de 50 m.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Donné ce 25 octobre 2024.

Caroline Dion, notaire
Greffière